Canton de Bordères/Echez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'IBOS

Séance du 15 février 2021

2021/017

Présents :

Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /

Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Bernard LHOSSEIN / Sébastien

ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Sandrine TREBUCQ

En zoom: Michel DUHAMEL / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON

Absents :

Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE)

Elue secrétaire de séance :

Hélène FRANCES

FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'appartement situé au-dessus de la Poste, récemment rénové par les services techniques, sera disponible à la location à compter du 1^{er} mars.

Une commission logement sera organisée fin février afin d'attribuer le logement.

Afin de garder une certaine logique par rapport aux derniers appartements livrés au-dessus du cabinet médical, le loyer a été calculé de la façon suivante :

Prix au m² (base : logements Rouède) x surface + charges TEOM + charges d'entretien de la chaudière $7.6 \le x$ 60 m2 + $14 \le +$ 10 $\le +$ 480 \le / mois

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le loyer de l'appartement à 480 €.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de fixer le tarif de l'appartement au-dessus de la Poste à 480 € par mois.

Extrait certifié conforme:

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 18 FFV 2021 de la publication le 18 FFV 2021 IBOS,

Le. 1-8 FEV. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

PREFECTURE DEES
HAUTES-PYRENEES
18 FEV. 2020
ARRIVEE